



MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE
HAUTS-DE-FRANCE
DU CONSEIL GENERAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La Présidente
de la mission régionale
d'autorité environnementale
Hauts-de-France
à

UD du Littoral
amelie.kichenaradjou@developpem
ent-durable.gouv.fr

Lille, le 9 Avril 2019

Objet : **Projet de régularisation administrative et extension de la société DHOLLANDIA
Production SAS situé dans la commune de Wormhout (59)
Information sur un avis tacite de l'Autorité Environnementale**
N° d'enregistrement Garance : n°2019-003269

Monsieur,

L'autorité environnementale a été saisie le 30 janvier 2019 pour émettre un avis sur le projet en objet.

Aucun avis de l'autorité environnementale n'a été expressément produit dans le délai de deux mois suivant la saisine.

Je vous informe de l'absence d'observations de l'autorité environnementale sur le projet. Le présent courrier pourra être joint au dossier d'enquête publique.

Cette information sera publiée sur le site internet de la MRAE Hauts-de-France.

La Présidente
de la mission régionale d'autorité environnementale
Hauts-de-France

Patricia Corrèze-Lénée

Copie : Préfecture de département du Nord